

ABONNEMENT.

Un an... 36 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR,
20 Décembre 1881.

Chronique générale.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 18 DÉCEMBRE.

Paris (18^e arrondissement, première cir-
conscription). — MM. Lafont, radical socia-
liste, 6,862 voix, élu; Jeoffrin, candidat
ouvrier, 2,744; G. Berry, conservateur,
1,028.

Bouches-du-Rhône (arrondissement d'Ar-
les). — MM. Granet, opportuniste, 8,402
voix, élu; comte Hélon de Barrême, roya-
liste, 5,990; Lucien Rabuel, républicain,
4,240.

Bouches-du-Rhône (arrondissement d'Aix).
— MM. Leydet, comité central radical, 4,949
voix, élu; Pautrier, opportuniste, 4,370.

Hautes-Pyrénées (arrondissement de Ba-
gnères-de-Bigorre). — M. Devès, oppor-
tuniste, 40,740 voix, élu. — Pas de concu-
rent.

Rhône (3^e circonscription de Lyon). —
MM. Lagrange, opportuniste, 4,674 voix,
élu; Alphonse Humbert, républicain intransi-
geant, 4,604.

Lorsque le résultat de l'élection de Lyon
a été connu, une émeute a eu lieu devant les
bureaux du journal le Réveil, contre le co-
mité central.

L'autorité militaire a dû faire un grand
déploiement de forces. La police a opéré de
nombreuses arrestations.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE PARIS.

17^e arrondissement (quartier des Epinettes).
— MM. A. Desmoulins, radical socialiste,
4,292 voix, élu; Paynel, radical socialiste,
4,035.

19^e arrondissement (quartier de la Villette).
— MM. Guichard, radical socialiste, 4,625

voix, élu; R. Canivet, radical socialiste,
4,444; Rémond, républicain, 625.

Toute la presse radicale triomphe bruyam-
ment du succès obtenu, devant la cour d'as-
sises, par le citoyen marquis de Rochefort.
En réalité, personne n'est intéressé dans
ce procès et tout le monde est atteint. M.
Gambetta peut voir combien il a été impru-
dent de solidariser sa politique avec celle de
ses prédécesseurs en Tunisie. Il est bien
heureux pour lui qu'il ait trouvé le moyen
de faire séparer les Chambres, car le ré-
sultat de ce procès aurait suscité des inter-
pellations très-vives.

M. Dauphin n'est plus possible comme
procureur général, c'est l'avis de tout le Pa-
lais-de-Justice.

La colonie italienne ne cache pas la satis-
faction que lui causent les débats de ce pro-
cès et le verdict qui frappe M. Roustan.

Du reste, voici une impression que je re-
cueille en plusieurs milieux sur ce procès
singulier: c'est qu'il a été, d'un consente-
ment mutuel, plaidé « à côté » et que la lu-
mière n'est nullement faite. Suivant l'ex-
pression du président qui a failli mettre le
doigt sur la plaie, l'affaire comporte plu-
sieurs secrets, et c'est à peine si l'on en con-
naît maintenant la moitié d'un.

M. Gambetta est très-blâmé, dans le monde
diplomatique, d'avoir délié ses agents de
l'obligation de garder le secret professionnel
pour l'affaire Rochefort-Roustan.

A propos du recensement, le Journal des
Débats déclare qu'à tout prendre « il n'est
que médiocrement fâché de voir les Français
témoigner qu'ils aiment à rester maîtres chez
eux et qu'ils tiennent à garder, autant que
possible, le secret de leurs affaires privées. »

Nous croyons savoir que M. Dauphin,

dans son entrevue avec M. Cazot, a été
vivement blâmé par le ministre relativement
à ses appréciations sur Mustapha.

M. Cazot a fait sentir au procureur géné-
ral qu'il avait oublié la récente nomination
de Mustapha comme grand-croix de la Lé-
gion-d'Honneur et sa qualité de fils adoptif
d'un souverain ami qui dans ses dépêches
l'appelle « son fils bien-aimé ».

On nous apprend que M. Roustan a de-
mandé dès samedi à être traduit devant un
jury d'honneur qui jugerait et apprécierait
sa conduite pendant sa résidence à Tunis.

Le Télégraphe croit savoir que, M. de
Noailles quittant Rome, il ne lui sera pas
donné de successeur avant la nomination de
l'ambassadeur d'Italie à Paris.

On lit dans le Siècle:

« Nos correspondances d'Amérique nous
apportent la nouvelle d'un incident fâcheux
et qui vient mal à propos.

Le chancelier du consulat de France à
Guatemala, M. Pillet, aurait été arrêté dans
la nuit du 6 au 7 novembre, à deux heures
du matin, par une patrouille, au moment
où il regagnait son domicile. La patrouille
lui aurait demandé d'où il venait, où il al-
lait et qui il était. D'après les feuilles gua-
temalaises, M. Pillet, qui aurait été en état
d'ébriété, aurait refusé de répondre, épe-
ronné son cheval et donné des coups de
cravache aux soldats qui avaient porté la
main sur lui pour le retenir. La patrouille
aurait pris la bride du cheval, désarçonné
M. Pillet et l'aurait emmené en prison, où
il aurait été retenu jusqu'au lendemain
matin, moment où il se fit reconnaître.

M. Pillet affirme, de son côté, qu'il
avait tout son sang-froid, qu'il n'a pas
donné de coups de cravache aux soldats et
qu'il a fourni de suite ses qualités au com-
mandant de la patrouille. Des personnes

présentes à la scène témoigneraient, au
contraire, dans le sens des soldats guate-
malais.

D'après les dernières nouvelles que
nous recevons, le consul de France, M. de
Thiersaint, aurait vivement protesté et de-
manderait la dégradation et le jugement du
commandant et du sergent de la patrouille,
une réparation au drapeau français et l'in-
sertion au Journal officiel du Guatemala des
notes échangées à ce sujet, se réservant
d'en référer à Paris.

Cet incident a produit une très-fâcheuse
impression dans la colonie française du
pays. »

Cette affaire demande à être éclaircie
officiellement, car il y a deux versions diffé-
rentes dans la manière de présenter les faits.

Si notre agent a été réellement insulté,
comme il le paraît, nous espérons que le
gouvernement de Guatemala donnera toutes
les satisfactions d'usage.

Un enterrement civil a eu lieu l'autre
jour dans le quartier d'outre-Cher, à Mont-
luçon.

Quatre cents personnes environ assis-
taient aux obsèques d'une petite fille de cinq
ans.

Détail à noter: près de trois cents femmes,
le plus grand nombre portant des chapelets
et récitant des prières.

M. Paul Bert n'ose pas s'attaquer direc-
tement à la soutane. Il n'arrivera que par
gradation à la suppression de port du cos-
tume religieux: la seule qui lui tienne au
cœur. En attendant, il va, dit-on, retirer
aux membres de l'Université la robe et la
toge. Il n'y aurait plus à l'avenir de costume
distinctif dans les cérémonies officielles ou
dans l'exercice du professorat. Comme me-
sure de transition cafarde, c'est assez réussi.
Le scrupule n'en étonnera pas moins chez
le ministre vivisecteur, habitué à trancher
dans le vif.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA TIRELIRE DE MONSIEUR JEAN

(CONTE DE NOËL)

III

Où M. Jean commença, lui aussi, à
oublier son dîner.

Ce récit parut avoir transformé M. Jean. De son
accablement, il ne restait nulle trace.

— Vous dites, interrogea-t-il, que cette pauvre
femme manque de tout?

— Absolument de tout.

— Et qu'on ne peut essayer de la transporter à
l'hôpital?

— Rien ne serait plus dangereux.

— Inutile, alors, de chercher aucune combinai-
son. Soignez M^{me} Bertier chez elle.

— Oui, oui, mais qui paiera les frais? La maison
n'est pas riche, mes locataires pas plus que moi.

— C'est le cas de s'entraider. Pour ces choses-
là, dix réussissent où un seul succomberait. Les
voisins et vous, madame Véronique, surveillerez,
soignez la malade. Je ne puis pas grand-chose,
mais un matelas de moins dans mon lit le laissera
assez doux encore. Au fait, vous pouvez bien pren-

dre les deux. Quelques nuits sont vite passées. J'ai
été soldat, et plus d'une fois, en Afrique, il m'a
fallu coucher simplement sur la terre nue.

— Bon monsieur Jean! Ah! je savais...

— Quoi? N'est-ce pas tout simple! Allons,
allons, je vais vous porter les matelas et une cou-
verture jusqu'à la porte de M^{me} Bertier. Trouvez-
vous le reste? Du bois, par exemple. Le charbon-
nier n'est pas loin, il en apportera. Vous visiterez,
en attendant, ma petite provision. Que faut-il
encore? Ma foi! vous le direz, chacun avisera. Si,
dans ce que je possède, quelque autre chose est
utile, voyez, prenez!...

C'était merveille de contempler M. Jean parcou-
rant sa chambre, fouillant du regard le moindre
coin, afin que rien ne pût échapper à ses charita-
bles recherches. La faim, le froid, la fatigue, il n'y
songeait plus...

Près de lui, un pauvre être terrassé par une
détresse sans nom, torturé par une horrible dou-
leur, pouvait voir ses maux adoucis par une aide
compatissante.

Fallait-il la mesurer cette aide? M. Jean eût cru
commettre un crime s'il en avait eu même la
pensée. Sa bonté native allait jusqu'à l'abnégation
de sa propre personnalité. Noble et rare défaut,
on n'a pas souvent à le réprimer! L'historien im-
partial n'en éprouve que plus d'émotion à le consta-
ter.

Heureux du succès de sa diplomatie, M^{me} Véro-
nique, vigoureuse femme, haute en couleur, forte
et robuste deux fois autant que son locataire, aida
celui-ci à opérer le louable déménagement proposé.
Roulant l'un des matelas, elle s'engagea aussitôt
sur l'étroite rampe menant aux mansardes. M. Jean
venait ensuite, plus courbé, mais vaillant. Il dé-
posa le reste de la literie dans le corridor, puis
redescendit prendre la plus forte partie de la provi-
sion de bois dont il avait parlé.

Quand ce fut terminé, M. Jean revint à pas lents
chez lui. Soucieux, il s'assit dans son grand fau-
teuil de paille.

— Des soins, un peu d'amélioration autour de la
malade, c'est bien, mais insuffisant, murmura-t-il.
Pauvre abandonnée! pouvant à peine subsister
malgré un travail exténuant et devant donner la vie
à un malheureux enfant!...

Une violente sensation de froid interrompit ce
monologue. Le poêle, mal arrangé, n'avait pas
voulu laisser le bois s'embraser. M. Jean le secoua
vivement.

— Bah! bah! dit-il, du courage, mon homme!
du courage et du cœur. Pourrais-tu continuer à te
plaindre d'un petit contre-temps si facilement
réparable! Mais M^{me} Bertier verra-t-elle sa misère
prendre fin? Avant qu'elle puisse revenir à son
aiguille, il faudra peut-être beaucoup de temps et,
d'ici là, les privations... Quel malheur de ne pas

être riche, j'irais bien vite...

M. Jean s'arrêta machinalement. En parlant, ses
yeux s'étaient portés sur l'oiseau « décorant » la
cheminée.

— Vraiment, acheva-t-il, je perds la tête, consul-
tons ma tirelire.

Manié avec précaution, l'oiseau s'ouvrit en deux,
un papier s'échappa de ses flancs; M. Jean con-
sulta les hiéroglyphes qui y étaient inscrits.

— Un, deux, trois, répéta-t-il à plusieurs re-
prises. Allons, tant mieux, tout ira bien.

IV

Où M. Jean se prouva fort bien qu'il
avait toujours été un peu fou

Huit heures du soir venaient de sonner. M. Jean
sortit de la rêverie où il était plongé.

— Si je m'occupais enfin de mon dîner? dit-il.
Selon toute apparence, M^{me} Véronique n'aura pas
le loisir d'y songer.

Peu de temps après cette sage réflexion, M. Jean
souppait près de son poêle qui venait de se décider
à flamber. Un verre ou deux d'assez bon vin,
secondés d'une tasse de café, avaient achevé de
remettre le digne homme.

Plongé, maintenant, dans son fauteuil, il se
laissait aller à un demi-sommeil entrecoupé de
vagues reminiscences.

— N'est-il pas véritablement étrange, se disait

Bibliographie.

M^r Freppel, dont la voix éloquente se fait entendre avec tant d'éclat à la Chambre des députés, vient de publier à la Société générale de Librairie catholique la deuxième et la troisième série de ses

OEuvres Polémiques

Ce sont les lettres, les réfutations et les discours par lesquels l'éminent prélat s'est mêlé à toutes les questions politiques et religieuses du jour. Dispersées par fragments dans les journaux ou publiées en brochures isolées, ces pièces se retrouvent là au complet dans leur belle ordonnance, elles forment comme un arsenal de défense où les amis de l'ordre et de la vérité auront à recourir à chaque instant, car les mêmes questions renaissent sans cesse, c'est par les mêmes arguments et les mêmes documents qu'il faudra y répondre. On verra par le sommaire des matières à quelles palpitantes actualités touche le nouveau livre de M^r Freppel. Aussi nous abstiendons-nous de le signaler autrement que par ces simples indications :

Inamovibilité des desservants. — Liberté de l'Enseignement supérieur. — Conseil supérieur de l'Instruction publique. — Exclusion du Clergé catholique de la Commission des Hospices. — Lettre sur les Décrets du 27 mars 1880. — Interpellation sur l'expulsion des Jésuites. — Discours contre la gratuité absolue. — L'obligation légale. — La laïcité de l'Enseignement primaire.

Deux beaux volumes in-12 de 483 et 478 pages. Titres rouge et noir. Prix de chaque volume : 3 fr. — Adresser les demandes à M. Victor Palmé, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Etranger.

ESPAGNE. — On télégraphie de Madrid, au Temps :

« Les bruits de crise ministérielle persistent, malgré les démentis officiels. »
« La situation des ministres de la justice et de la guerre est compromise auprès de la majorité qui veut établir le jury, le mariage civil et le service militaire obligatoire. »

ITALIE. — On télégraphie de Rome, 18 décembre :

« M. Gambetta a fait savoir à M. Mancini qu'il ne pouvait rétablir des rapports amicaux avec l'Italie que lorsqu'un ambassadeur italien aura été nommé à Paris ; il y a à Rome dix-huit candidats pour ce poste. »

REVUE FINANCIÈRE.

Les rentes sont faibles, pour la dernière huitaine elles sont toutes en recul.

Le 3 0/0, de 85.90, a descendu à 84.92 (coupon détaché). De 115.75, le 5 0/0 a fléchi à 115.67.

La liquidation est difficile pour les valeurs de spéculation, telles que l'Union Générale, qui a baissé de 500 fr. et sur laquelle on cote 150 fr. de report.

Le bilan de la Banque de France a été assez satis-

le réveur, que chaque événement important de ma vie puisse être daté d'une veille de Noël ?

« Bien loin dans mes souvenirs, j'avais à peine cinq ans, je revois un visage doux, pâle et si triste... le visage de ma mère. Elle se penchait vers un petit enfant placé dans ses bras. Son regard rencontrait le mien.

« — Jean, murmura-t-elle d'une voix faible, embrasse-moi, embrasse aussi ton frère... Promets-moi de l'aimer beaucoup ; c'est aujourd'hui Noël, souviens-toi !... »

« Un spasme violent interrompit ma mère. Quelques instants plus tard, on m'emmenait malgré mes protestations.

« Je ne revis plus le doux visage. Ce jour même, nous étions conduits, mon frère et moi, chez l'ancienne nourrice de notre mère, pauvre femme vivant d'un bien chétif commerce et demeurant à l'extrémité de l'un des faubourgs de la ville.

« Nous y restâmes quatre années, nul ne s'inquiétant de nous. J'entends encore François, notre gardienne, nous dire :

« — Pauvres petits, on vous oublie ! La place de votre mère est prise, mais moi je ne vous abandonnerai pas... »

« Elle tint sa promesse jusqu'au moment où la mort la surprit. C'était encore dans la nuit de Noël.

« — Jean, me dit-elle, comme ta mère je te répéterai : aime ton frère Paul, protège-le. Tu es

faisant, l'encaisse or s'est augmenté encore cette semaine de 1,349,987 fr. 70 c.; l'argent est en diminution de 2,298,817 fr. 81 c.; les bénéfices s'élèvent à 1,765,000 fr.

Le Crédit Foncier a gagné 20 fr. de 1,800 à 1,820.

Les bruits répandus par un journal du soir et quelques feuilles de province et de l'étranger a pu faire supposer que M. Eugène Percire n'appartenait plus à la Compagnie Générale Transatlantique; cette information est inexacte, car M. Eugène Percire n'a jamais cessé d'être le président du conseil de la société citée ci-dessus.

Le cours des actions de la Société Française Financière est très-ferme à 1.020. Ces titres valent 1,600 fr. à 5 0/0 et le coupon ne sera pas inférieur à 40 fr.

Les actions de la Banque Nationale se sont maintenues solidement à 660. On doit s'attendre à ce que ce prix soit dépassé.

L'attention des capitalistes est tenue en éveil par l'excellente attitude du Crédit Lyonnais, qui de 880 est arrivé à 900, cours auquel les achats persistent.

Les obligations de l'Hypothèque Foncière sont des plus recommandables pour les petits capitalistes qui rencontrent un bon revenu et sécurité absolue.

La Société Nouvelle, qui était à 725 il y a peu de temps, cote 800 et 850.

La fermeté de la Banque Romaine à 770 est une conséquence du succès qu'elle rencontre et de l'accueil sympathique que lui font les capitaux de placement.

Sur le Phénix Espagnol on s'établit à 930.

La Société des Villes d'Eaux, dont les parts sont émises à 200 francs, rapportent 12 francs d'intérêt fixe payables par trimestre, sans préjudice des dividendes; le revenu total a été limité à 18 0/0 par an.

Les valeurs industrielles, très-fermes, ont eu un marché très-animé.

Le Malétra, de 470 est arrivé à 500, soit 30 francs de hausse pour la semaine.

De 770, le Rio-Tinto a atteint 780, évidemment le cours de mille francs sera conquis à bref délai ; ce titre d'ailleurs est bien classé, car personne n'ignore plus quel grand avenir est réservé à cette exploitation.

La Société Générale de Fournitures Militaires se développe chaque jour, son outillage défie toute concurrence. Les actionnaires sont assurés d'un dividende très-important pour l'exercice en cours.

La Laiterie atteint 10 millions de recettes, les prix des actions vont progresser.

On a traité les obligations des Messageries Fluviales de 288 à 289.

La Grande Compagnie d'Assurances a été très-ferme à 710.

Parmi les valeurs recherchées, les actions d'Alais au Rhône à 500 et les obligations à 300 ont des demandes nombreuses, la hausse étant prochaine.

Les actions de la Compagnie Française Continentale d'Éclairage, mises en vente à 600 le 19 courant par le Crédit général français, sont des titres qui enrichiront leurs porteurs.

Les demandes d'actions des Chemins de fer sur Routes émises à 500 francs parviennent très-considérables à la Banque de Dépôts et d'Escompte.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES SŒURS DE SAINTE-ANNE ET L'HOSPICE DE SAUMUR.

En un moment où l'opinion publique se préoccupe si vivement de la situation des Sœurs de Sainte-Anne à l'Hospice de Saumur, peut-être n'est-il pas sans utilité de rappeler, pour un trop grand nombre de personnes qui l'ignorent, ce que sont les Sœurs par rapport audit Hospice. Disons-le tout de suite, les Sœurs de Sainte-Anne

encore bien jeune, malheureusement... cependant, veille sur lui. N'oublie pas de prendre le panier dans lequel j'ai mis quelques fruits. Au fond, sous la paille, tu trouveras ma tirelire. Cache-la bien, tout ce que je possède y est renfermé. Je te le donne. Un moment viendra, je le crains, où tu en auras besoin. »

« Le dévouement de François l'avait rendue clairvoyante. Le lendemain, nous revenions à la maison paternelle. Je commençai aussitôt mon rôle de protecteur.

« Vraie folie ! car j'attirais sur moi un redoublement de misère sans beaucoup atténuer celle de Paul. N'importe, je m'obstinais à essayer de le préserver. La tirelire de François me fut une grande ressource. Je l'avais soigneusement dissimulée derrière une des solives formant le plafond de la mansarde où nous couchions.

« De temps en temps, j'en extrayais une menue pièce de monnaie et, en cachette, je rapportais un fruit, un gâteau pour Paul. Folie encore ! J'aurais mieux fait de songer à quelque aliment solide, puisque le pauvre enfant devenait maigre et pâle à faire peur... Si maigre, si pâle, qu'il finit par garder le lit, où la veille de Noël le trouva.

« Je sentis mon cœur se rompre. Ma mère, François, nous avaient quittés à pareil jour. Paul allait-il mourir, lui aussi !

(A suivre.)

V. VATTIER.

sont les fondatrices de l'Hospice de Saumur : ce sont elles qui lui ont donné naissance. C'est-là un fait historique, indéniable, et dont MM. les Administrateurs, aussi bien que MM. de la Municipalité, peuvent trouver mille preuves dans leurs archives.

A la fin du XVII^e siècle, Saumur n'avait point d'hospice. Louis XIV avait bien rendu une ordonnance prescrivant à toutes les villes de son royaume d'avoir à fonder « un hôpital général pour y loger et nourrir les pauvres mendiants et invalides, comme aussi les enfants orphelins ou nés de parents mendiants ». Les échevins de Saumur en avaient bien délibéré le 17 février 1679, le 30 décembre 1712 et le 16 juin 1713, mais ils n'avaient pu aboutir.

Or, ce que la municipalité d'une grande ville, avec ses abondantes ressources, n'avait pu faire, la pauvre petite marchande de Fenet, Jeanne Delanoue, allait l'exécuter. Dès 1702 elle comptait dans sa maison, transformée en hospice, une douzaine de petites filles et plusieurs femmes âgées ou infirmes; en 1706 elle en avait 80; 100 en 1709; 260 vers 1726; 400 dans les années qui suivirent, et même 600 d'après un Mémoire adressé à l'Assemblée nationale par MM. les Administrateurs des Hospices de Saumur, à la date du premier floréal an V (avril 1795).

Les filles que Jeanne Delanoue avait réunies en congrégation sous le vocable de Sainte-Anne, continuèrent son œuvre après la mort de leur Mère, et la Révolution trouva leur Hospice de la G^{re} Providence encore peuplé de 403 personnes. Les Sœurs avaient passé les plus mauvais jours de la Terreur avec leurs pauvres, sans désertier aucunement leur poste, lorsqu'en 1795, le conventionnel Menuau, émerveillé de leur dévouement, voulut leur procurer un local mieux approprié aux besoins d'un hospice en les installant dans la grande et belle maison de l'Oratoire.

Enfin, après avoir prodigué dans cette maison de l'Oratoire, pendant 70 ans, tous les soins de la charité la plus dévouée, à des milliers et des milliers de malheureux, les Sœurs de Sainte-Anne sont venues, en 1865, continuer ces soins auprès des pauvres et des malades qu'abritent les bâtiments de l'Hôpital général.

Il y a donc, conséquemment, 180 ans que les Sœurs de Sainte-Anne desservent l'Hospice de Saumur qui leur doit sa fondation.

Eh bien, nous disons que dans de pareilles conditions, les Sœurs de Sainte-Anne ne peuvent cesser de le desservir. Pour cela, il faudrait, ou bien qu'elles se retirassent d'elles-mêmes, ou bien que MM. les Administrateurs les priassent de se retirer. Or ni l'un ni l'autre n'est possible. Les Sœurs de Sainte-Anne ne peuvent abandonner d'elles-mêmes le service des pauvres de Saumur, car elles sont nées pour cela : c'est le but premier de leur institut, et leur vénérable Mère fondatrice le leur a laissé pour héritage. MM. les Administrateurs ne peuvent avoir la pensée de les prier de se retirer, car ce serait non-seulement manquer à toutes les lois de la gratitude, mais encore aux principes de l'équité. Car enfin, sans parler de leurs biens du Poitriveau de Saint-Florent et de ceux de Brézé, vendus au profit de l'Hospice, il faut se rappeler qu'on a dépouillé les Sœurs de Sainte-Anne de leur maison de la G^{re} Providence, sans leur donner aucune indemnité, et qu'il est bien juste qu'elles aient maintenant comme compensation le nouvel Hospice, qui n'est que la continuation de la maison de l'Oratoire, comme celle-ci n'était que la continuation de l'Hospice de la G^{re} Providence.

Avec leurs états de service, et vu leur origine, nous le répétons, il nous paraît impossible que les Sœurs de Sainte-Anne puissent sortir de l'Hospice de Saumur.

Nous aimons donc à croire qu'elles y continueront leur mission de charité, avec le concours bienveillant de MM. les Administrateurs, qui ne manqueront pas de protéger leur autorité, et qu'à l'exemple de leur Mère Delanoue et de leurs Sœurs du temps de la Révolution, elles sauront faire le bien, sans se laisser décourager jamais par les difficultés, quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent.

Par décret de M. le Président de la République en date du 19 novembre dernier, M. Cailleau, ancien principal clerc de M^e Chasle, notaire à Angers, a été nommé notaire à Longué, en remplacement de M^e Sénil fils, démissionnaire en sa faveur.

En cette qualité, M. Cailleau a prêté serment devant le tribunal de première instance de Baugé, à l'audience du 29 novembre.

Ainsi que nous l'avions prévu, le recensement n'a pu être fait dimanche matin, suivant les prescriptions ministérielles, ce qui était du reste imprévisible. Beaucoup de nos concitoyens nous ont fait savoir que ce matin ils étaient encore en possession de ces feuilles.

Pourquoi avoir donné des ordres impossibles ?

Mais voici bien autre chose. Après avoir remis des bulletins individuels, l'agent recenseur, dans une seconde tournée, a remis à chaque ménage une autre feuille, a remis double, ayant pour titre : Feuille de ménage.

« Cette chemise », d'après l'instruction, « est destinée à contenir tous les bulletins individuels appartenant à un même ménage, lors même que le ménage ne serait composé que d'une personne vivant seule. »

On pourrait croire que c'était complet; pas du tout : il existe un troisième modèle qui est intitulé : Bordereau de la maison. Celui-ci a été distribué dans certaines communes de notre arrondissement, par suite évidemment de l'inexpérience des agents recenseurs, car il doit être rempli par eux seuls. Le public a intérêt à savoir ce qui s'est passé. Il ne s'agit plus là d'une question de dénombrement de la population, mais de véritables données inquisitoriales. Qu'on en juge :

L'instruction en tête dit :

« L'agent recenseur récapitulera, dans le tableau ci-après, les résultats portés sur chacune des feuilles de ménage. Il prendra ensuite sur place tous les renseignements nécessaires pour répondre aux autres questions portées sur ce tableau. »

Voici le contenu du tableau :

NOMBRE DE MÉNAGES.....	
Nombre de personnes de la maison résidant habituellement dans la commune : PRÉSENTES.....	
ABSENTES.....	
Nombre de personnes de PASSAGE.....	
DÉTAILS RELATIVES A LA MAISON.....	
Nombre de locaux d'habitation vacants.....	
Nombre de locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques. (Les divers locaux occupés par un même locataire seront comptés pour un SEUL LOCAL.).....	
Nombre des étages au-dessus du rez-de-chaussée (y compris l'étage mansardé).....	

Depuis que les vrais républicains sont au pouvoir et qu'ils empruntent par milliers pour faire exécuter des travaux publics, la campagne est inondée d'ouvriers sans ouvrage, de vagabonds qui la parcourent dans tous les sens, deux et quelquefois plus nombreux, demandant l'aumône et s'imposant aux malheureux cultivateurs si peu protégés de M. Tirard et qui sont forcés de les nourrir et de les coucher.

Si Paris est obligé d'augmenter le nombre de ses sergents de ville, il faudra bientôt que la province double celui de ses brigades de gendarmerie pour veiller à la sûreté des campagnes.

Le bureau météorologique du New-York Herald a communiqué l'information suivante :

« Une perturbation traverse au Nord du 52°. Elle arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège entre le 20 et le 22. Givre ou pluie. Du Sud au Nord-Ouest, bourrasques.

« Une autre, d'une énergie inconnue, affectera probablement le Portugal dans le même temps. »

C'est évidemment cette dernière qui nous a assailli cette nuit et continue encore aujourd'hui. Il y a eu tempête violente avec fortes averses.

Le baromètre est descendu au-dessous de pluie ou vent.

ANGERS.

On annonce qu'une information est ouverte contre M. le commissaire de police Pôhu pour faux en écriture authentique et faux témoignage. Le Courrier d'Angers dit que l'information se fait par ordre du garde des sceaux ; le Patriote affirme que M. Pôhu est poursuivi sur sa propre demande. C'est peut-être, l'un et l'autre.

Aux termes de l'article 484 du code d'instruction criminelle, M. le premier président

de la Cour qui doit remplir, en cette circonstance, l'office du juge d'instruction, a délégué M. Huguet, juge au tribunal de première instance. (Union de l'Ouest.)

Nos théâtres en cas d'incendie.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

La catastrophe du Ring-Théâtre vient de prouver une nouvelle fois les vices de construction de nos salles de spectacle. On ne saurait donc trop multiplier les précautions afin d'éviter, ou tout au moins d'atténuer les effets de pareils sinistres.

Aussi ne saurions-nous trop approuver les mesures d'urgence que vient de prendre à cet égard la municipalité angevine. Il a été prescrit en effet que des lampes à huile seraient placées dans les couloirs afin de prévenir l'obscurité. Les barrières placées dans le vestibule du Grand-Théâtre seraient rendues mobiles.

C'est fort bien, mais c'est insuffisant. Il y aurait d'autres précautions en vue de protéger les spectateurs et de leur offrir les moyens d'évacuer rapidement la salle en cas d'incendie.

L'administration, nous écrit un honorable correspondant, ne peut assumer seule la responsabilité de toutes les mesures à prescrire. On devrait donc nommer un comité d'ingénieurs, d'architectes et de constructeurs, chargé de présenter à bref délai un rapport indiquant les moyens qui lui paraîtraient les plus efficaces pour éviter un désastre aussi épouvantable que l'incendie des théâtres de Nice et de Vienne.

En ce qui nous concerne, nous nous proposons de réunir tous les documents nécessaires pour traiter cette question, devenue plus que jamais actuelle, et nous saurons gré aux personnes compétentes qui de leur côté voudraient nous aider dans cette tâche.

Quant au Cirque-Théâtre, le travail de préservation serait considérable. Il n'en importe pas moins d'aviser, et de prendre tout au moins des mesures provisoires.

Par ordonnance de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, M. Godin, conseiller à la cour d'Angers, est nommé pour présider les assises du premier trimestre 1882, pour le département de Maine-et-Loire.

Par ordonnance de M. C. Jac, premier président de la cour d'Angers, MM. d'Espinau, et Hiron, chevalier de la Légion d'Honneur, sont nommés pour assister M. le président des dites assises qui seront ouvertes le 6 février 1882.

CHOLET.

Vendredi matin, MM. les officiers du 135^e de ligne accompagnaient à sa dernière demeure le corps du capitaine Ciret, décédé l'avant-veille à l'hôpital de Cholet.

Le capitaine Ciret était récemment arrivé d'Algérie, où il avait contracté le germe de la maladie qui l'a enlevé à l'âge de 34 ans.

Par décret du 15 décembre, M. Marquet (Théodore), lieutenant-colonel de gendarmerie, chef de la 9^e légion bis, en résidence à Poitiers, est promu au grade de colonel.

NIORT.

Exposition niortaise. — On annonce que le conseil municipal de Niort a décidé que la salle pour l'Exposition de l'industrie niortaise, qui doit avoir lieu l'année prochaine, serait construite sur l'emplacement de la rue de Berrules, près du Lycée.

Les frais d'installation sont évalués à environ 80,000 fr.

Le député de Niort, M. Antonin Proust, ministre des beaux-arts, est parti pour Bruxelles où il va assister à la première représentation de l'*Hérodiade*, de Massenet.

Le voyage de M. Proust a un caractère officiel. Le ministre des arts sera reçu par le roi des Belges.

Le 1^{er} janvier prochain, il sera fait une distribution de JOUETS aux petits enfants nécessiteux.

Se faire inscrire, à l'avance, 48, rue Beaurepaire, à Saumur.

La Lanterne d'Arlequin. — Un numéro par semaine (10 cent.).

Sommaire du N° 38 : Les sangsues de la politique ; Les Bassets de M. Grévy ; Marche triomphale du Grand Ministère ; Instruction laïque ; Les intransigeants et le clergé ; Ce qui se passe ; L'Exécutif.

Abonnements : Un an, 8 fr. ; six mois, 4 fr.

Bureaux à Tours, 43, rue Richelieu ; Bureau de vente à Paris, 11, rue du Croissant.

Bonnes remises en prenant par nombre. En vente, à Saumur, chez M. DEZE, libraire.

EN VENTE.

ALMANACH D'ARLEQUIN

96 pages illustrées, 20 cent. (15 fr. le cent.)

On peut adresser immédiatement les demandes à Tours, rue Richelieu, 13, et à Paris, chez Bernard, rue du Croissant, 11.

A l'occasion des fêtes qui s'approchent, de Noël et du Jour de l'An, nous appelons tout particulièrement et d'une manière bien chaleureuse l'attention de nos lecteurs sur le beau petit journal pour les enfants, le *Jeune Age Illustré*. Plusieurs fois déjà, dans le courant de l'année, nous l'avons signalé aux pères et aux mères de famille, comme la publication la plus complète et la plus attrayante de ce genre. Aussi n'hésitons-nous pas, en ce moment où le magnifique volume formé de 53 numéros de l'année 1881 figure à la vitrine de presque tous les libraires, à recommander un abonnement à ce journal comme l'étrenne la plus utile et la plus intéressante que l'on puisse faire à un enfant de huit à quinze ans.

Le *Jeune Age Illustré* paraît le samedi, rue des Saints-Pères, 76, à Paris. Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

Le succès du *Monde Inconnu*, *Journal des Nouveaux Voyages*, augmente de jour en jour.

Peu de numéros de cet intéressant recueil ont été aussi intéressants que celui qui paraît aujourd'hui chez tous les libraires, dans tous les kiosques et dans toutes les gares.

Vous lirez avec un vif plaisir une curieuse et très-neuve étude sur la vie et les mœurs vraiment extraordinaires des Juifs dans le Caucase, traduit du russe spécialement pour le *Monde Inconnu*. Et bien d'autres relations de voyages, dans le même numéro, vous charmeront, vous passionneront, vous instruiront.

Le *Monde Inconnu*, qui prépare une grande surprise à ses lecteurs, — est déjà le plus complet, le plus varié, le plus *véridique* et le moins cher de tous les journaux de voyages.

Un numéro : 10 centimes.

SIX MOIS : 3 FR. 50. — UN AN : 6 FR.
Administration, 18, rue d'Enghien, Paris.

L'ART NATIONAL, étude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CHEROY. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 photos. Prix, broché, 80 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables à 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

La Librairie ABEL PILON (A. LE VASSEUR, Succ^r, 33, rue de Fleurus) vient de mettre en vente un magnifique ouvrage, l'Art national, qui obtient un succès éclatant et bien mérité.

L'Art national, en effet, n'est pas seulement un ouvrage de luxe, c'est encore, et surtout, un livre d'utilité première, indispensable à tous ceux qui ont le culte de la patrie. L'auteur, H. DU CHEROY, en développant l'histoire de l'art en France, démontre que cet art, né de notre sol, se prolonge à travers les âges comme un filon gaulois, où l'étranger n'a rien à revendiquer. Dans ces pages magistrales, l'archéologie, avec ses preuves irréfutables, vient à l'appui de l'histoire : c'est l'œuvre d'un savant, qui écrit avec la clarté et la verve d'un vulgarisateur. L'auteur, s'adressant à tout le monde, s'est gardé des termes techniques ; il a voulu parler une langue qui fût intelligible à tous ; son livre est, nous osons le dire, une œuvre vraiment nationale. Les illustrations, exécutées sur les dessins de l'auteur d'après les monuments du pays et de ses musées, sont répandues avec une profusion et un à-propos si grand, qu'elles sont devenues l'expression réalisée du texte. Typographie, chromos, gravures, et la reliure elle-même vrai modèle de gaufage artistique, sont dignes, en tout point, de la grandeur de l'œuvre.

L'Art national sera bientôt entre toutes les mains.

ÉTRENNES

Librairie JAVAUD
Rue Saint-Jean, SAUMUR.

De tous les cadeaux qui s'offrent au Jour de l'An, les meilleurs sans contredit sont

ceux qui ont une existence durable, et qui, décorés de tout ce que le luxe peut imaginer de plus élégant et de plus coquet pour flatter l'œil, offrent à l'esprit et à l'imagination un aliment propre à les distraire ou à les occuper sérieusement. On voit que nous voulons parler des Livres ; car, depuis quelques années, les Maisons Didot, Hachette, Plon, Hetzel, Quantin et beaucoup d'autres, ont produit des merveilles très-appreciées des amateurs.

Il faut convenir aussi que, dans les multiples Expositions qui ont eu lieu dans ces dernières années, le public s'est vivement passionné pour les objets d'art, et aujourd'hui les salons sont de véritables petits musées. Les tableaux, les gravures et aquarelles françaises et anglaises, les bronzes, les terres cuites, les faïences d'art si appréciées, les cristaux, l'ébénisterie de luxe, la maroquinerie, la tableterie, rentrent en première ligne dans ces productions de l'art.

M. JAVAUD, qui connaît le bon goût de sa nombreuse clientèle, a réuni dans ses galeries beaucoup de ces riches nouveautés ; ses comptoirs, ses étagères sont chargés d'objets les plus nouveaux et les plus variés ; nulle part en notre ville on ne peut être mieux assorti. Aussi nous ne saurions trop engager nos lecteurs à visiter ses magasins, qui ont une renommée justement méritée dans toute notre contrée.

CONSEILS ET RECETTES.

Nettoyage des lampes. — S'il vous arrive parfois que l'une de vos lampes cesse brusquement d'éclairer, votre premier sentiment est de croire indispensable de l'envoyer nettoyer par un lampiste. Cette mesure est bonne, mais on peut bien des fois l'éviter. Il arrive, en effet, les trois quarts du temps, que, si la lampe cesse d'éclairer, cela provient seulement de ce que dans le tube ascenseur se sont glissés quelques débris de mèche carbonisée. Il suffit donc de dévisser la lampe, de retirer la tige de fer qui plonge dans le tube et de l'essuyer soigneusement. Cette opération faite, on remet tout en place, et la lampe recommence à fonctionner de nouveau. Un lampiste n'en aurait pas fait davantage ; seulement, outre la dépense, vous auriez eu l'ennui d'être privé de votre lampe pendant quinze jours peut-être, en attendant son retour de chez l'ouvrier.

Nouvelles à la main.

A la cour d'assises :

Le président. — Comment ! vous avez eu l'audace de vous introduire à minuit dans la maison du plaignant pour y commettre vos déprédations ? C'est odieux !

L'accusé. — Dame ! mon président, la dernière fois que je suis venu ici, vous m'avez reproché d'avoir fait la même chose en plein jour. A quelle heure voulez-vous donc que je travaille ?

**

Une vignette du *Charivari*, signée Henriot : Un artiste montre à un bourgeois plusieurs statues privées de leur chef.

Légende. — Comment ! ce sont les statues du nouvel Hôtel-de-Ville ? Eh bien, et la tête ?

— Mobilis... S'il arrive une révolution, on changera celle qui aura cessé de plaire.

**

A la revue :

Le colonel s'arrête devant un élégant sous-lieutenant.

— Monsieur, lui dit-il sévèrement, vos bottes ne sont pas d'ordonnance... Que diriez-vous si je vous mettais aux arrêts ?

— Mon colonel, je dirais que vous m'y mettez à propos de bottes.

Le colonel sourit et ne parle plus d'arrêts.

**

On parle d'un monsieur de mauvaise allure qui passe pour être très-fort à l'épée.

— Eh bien, que pensez-vous de lui ?

— Dame ! à l'épée, je ne le craindrais pas ; mais, au baccarat, j'en aurais une peur !

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 18 décembre 1881.

Versements de 93 déposants (30 nouveaux), 13,078 fr. 14 c.
Remboursements, 25,167 fr. 88 c.

A partir du 1^{er} janvier 1882, la Caisse d'épargne recevra 2,000 fr. par livret, versés en une ou plusieurs fois.

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES

SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO.

I. Architecture, par *Cerferr de Medelsheim*. — II. Chronique scientifique : Ivrognerie et alcoolisme, moyen de les combattre ; le froid aux pieds, précautions à prendre. — Surdité, moyen d'y remédier. — Adiposité et cornets acoustiques, par le *Dr Gorecki*. — III. Influence de la lumière électrique sur le développement des plantes. — IV. De la Plume, par *A. Eloi*. — V. Exposition internationale d'électricité, par *A. de Vaulabelle*. — VI. Les Droits et les Devoirs du citoyen : L'École et la République, par *P. Beurdeley*, avocat à la Cour de Paris.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par *Gérôme*. — Bulletin, par *X. Dachères*. — Théâtres, par *Damon*. — M. Grévy chassant dans les tirés de Marly, par *R. Bryon*. — Revue scientifique, par le docteur *E. Decaisne*. — La fleur préférée, par *Ch. Frano*. — Courrier du palais, par *Maître Guérin*. — Bulletin financier, par *Plutus*. — Publications nouvelles. — Courrier des Modes, par *M^{me} Iza de Cérigny*. — Échecs.

GRAVURES : Élections académiques du 8 décembre. Le public attendant le résultat du scrutin. — *La fleur préférée*, d'après le tableau de *M. Arthur Storks*. — Les dernières tempêtes : Scènes de sauvetage sur la côte de Normandie. — *M. Grévy chassant dans les tirés de Marly*. — Vienne : Incendie du *Ring-Théâtre*, le 8 décembre. — Revue comique du mois, par *Drauer* (douze gravures). — La Terre sainte (deux gravures). — Bulgarie : Défilé d'Izgorigrad, près de *Vratsa*. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 15 fr. 10 ; trois mois, 6 fr.
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE

Société anonyme au capital de 20 millions de francs.

Assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 1881.

L'Assemblée s'est réunie au siège social, 7 et 9, rue Taibout.

Le bureau, composé de MM. E.-J. PALOTTE, président, DELIGNY et LALONDE, assesseurs, Jacques MEYER, secrétaire, fait connaître que le nombre des actions présentes ou représentées s'élève à 18,710, formant un total de 2,562 voix.

L'Assemblée, après la lecture du rapport et sur la proposition du Conseil, vote les deux résolutions suivantes :

1^{re} résolution : Le Conseil d'administration est autorisé à appeler les fonds restant à verser sur les 40,000 actions de la Société, aux époques et conditions indiquées dans le rapport du Conseil, c'est-à-dire dans un espace de deux ans. Cette résolution est votée par 2,397 voix contre 123.

2^e résolution : Votée à l'unanimité des membres présents :

« L'Assemblée nomme une commission de trois actionnaires : MM. le baron Rognat, Gout et Pageaut-Laverne, à l'effet d'assister le Conseil dans l'examen des responsabilités encourues par M. Charles LALON, ancien administrateur délégué, et la poursuite des revendications que ces responsabilités pourront entraîner. »

L'Assemblée, avant de se séparer, a émis par acclamation un vote de confiance et de félicitations au Conseil pour la vigilance et l'énergie qu'il déploie dans la gestion des intérêts sociaux.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins

Intestinaux, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute fièvre en se levant. Le Dr. Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes pléthoriques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc. N° 63,476: M. le curé Compère, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances

de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
 Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — Bourrel, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.
 Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.
 Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dis-

paru sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PUYCLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).
 Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
 Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
6 h. — matin.	A POITIERS	10 h. 34 matin.	A ANGERS
8 — 25 —	—	—	—
11 — 15 —	—	—	—
1 — 17 soir.	—	7 — 39 soir.	—
4 — 55 —	—	4 — 55 —	—
7 — 50 —	—	—	—
11 — 48 —	—	—	—
DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
5 h. 50 matin.	A MONTREUIL	9 h. 18 matin.	A SAUMUR
8 — 35 —	—	5 — 17 soir.	—
1 — 17 soir.	—	3 — 50 —	—
6 — 45 —	—	10 — 47 —	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.
 P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 DÉCEMBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84	25		Comptoir d'escompte	1050			C. gén. Transatlantique	590		
3 % amortissable	85	25		Crédit de France	895			Canal de Suez	3295	145	
3 % amortissable nouveau	84	75		Crédit Foncier, act. 500 fr.	1795			Société autrichienne	712	50	1 25
1/2 %	113			Obligations foncières 1877	350			OBLIGATIONS.			
5 %	114	20		Obligations communales 1870	436			Est	377		
Obligations du Trésor	515			Oblig. foncières 1879 3 %	436			Midi	388		
Obligations du Trésor nouvelles	502			Sec. de Crédit ind. et comm.	735			Nord	393		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	339			Crédit mobilier	745			Orléans	388		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505			Est	783			Ouest	385		
1865, 4 %	515			Midi	1340			Paris-Lyon-Méditerranée	386		
1869, 3 %	401	50		Paris-Lyon-Méditerranée	1740			Paris (Grande-Ceinture)	380		
1871, 3 %	398			Midi	1340			Paris-Bourbonnais	387	50	
1875, 4 %	511			Nord	2180			Canal de Suez	557	50	
1876, 4 %	510			Orléans	1333						
Banque de France	5925			Ouest	830						
				Compagnie parisienne du Gaz	1583						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
 GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste, (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
6 — 45 —	—	—
8 — 50 —	—	—
1 — 25 —	—	soir, omnibus-mixte.
3 — 32 —	—	—
7 — 15 —	—	express, omnibus, (s'arrête à Angers).
10 — 37 —	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	36 minutes du matin	direct-mixte, omnibus.
8 — 21 —	—	—
9 — 40 —	—	—
12 — 40 —	—	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	—	—
10 — 28 —	—	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.
DECLARATION DE FAILLITE
 Par jugement, en date du 19 décembre 1881, le sieur Tessier, débitant, demeurant à Nueil-sous-Passavant, a été déclaré en état de faillite. L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au 7 octobre 1881.
 Juge-commissaire: M. Cottanceau.
 Syndic provisoire: M. Doussain.
 Le greffier du tribunal, (805) L. BONNEAU.



MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del D^r Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.
 Se vend par boîtes de 1 kilogram., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLÈRE, pharmacien-chimiste.
 Dépôt à Saumur chez M. GONDRAUD, épicer, rue d'Orléans. (443)

ON DEMANDE UN MÉNAGE
 S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.
 Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT
 Chirurgien - Dentiste,
 19, rue Royale, Saumur,
 Au premier.

1 FRANC par AN
 150,000 Abonnés
Le Moniteur
 des
Valeurs à Lots
 (Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)
 LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et Étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
 Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits
 PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.
 On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres.
UN FRANC PAR AN

J.-A. FRESCO
 Chirurgien - Dentiste
 de Londres,
 A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagnéul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.
 Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

MALADIES CHRONIQUES
 Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.
ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par M. Robbe, docteur homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures et par correspondance. (Affranchir.)

La MAISON DUTAIL demande un employé pour la mercerie.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
 Paraissant tous les samedis
 AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine; de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
 Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
 Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

ETRENNES UTILES
MACHINES A COUDRE
 De tous les systèmes

L'ELIAS HOWE avec ses derniers perfectionnements et son nouvel appareil à repriquer le linge.
 Les systèmes Hurtu et Hautin, Seidel et Naumann, etc., modèles riches marquant à la main ou au pied.
 Machines à main, depuis 28 francs.

UNE ANNÉE DE CRÉDIT
 Ou 10 0/0 au comptant.
 Chez M. THAVENARD, mécanicien à Saumur.

OUVERTURE
 DE LA
BLANCHISSERIE SAUMUROISE
 Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf.
 Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.
 Cylindre et calandre des toiles démassées.
 S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

PHARMACIE-DROGUERIE
 Ancienne Pharmacie PASQUIER
 A. CLOSIER, Successeur,
 Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,
 20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
 Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
 Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
 On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovant.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

AVIS
LES MAGASINS DE LA GLANEUSE
 51 et 53, rue Saint-Jean,
 SAUMUR.
 Demandent deux apprentis pour les modes.
 Conditions avantageuses. (543)